Je, soussigné(e), ……,

En qualité de …….

Organisateur de la conférence-débat intitulée :

……

prévue le ……, dans l'enceinte de l'INP-AgroToulouse,

atteste et m'engage à respecter l'ensemble des conditions définies ci-dessous, fixées afin de garantir le respect de l'ordre public et du cadre légal, ainsi que la sureté des personnes et des biens.

Je reconnais que l'accueil de cet événement dans l'enceinte de l'INP-AgroToulouse ne vaut ni coorganisation, ni soutien, ni caution de la part d'AgroToulouse ou de Toulouse INP, et qu'il relève de la seule responsabilité de l'organisateur de veiller au strict respect des règles définies ci-après.

L'acceptation de la présente lettre constitue une condition d'accueil de l'événement sur site.

1 PROGRAMME FINAL FIGE ET VALIDE

1.1 Transmission du programme

Je m'engage à transmettre à l'établissement, au plus tard le ……, un programme final figé comprenant, à minima :

- le titre complet et définitif de l'événement ;
- le déroulé détaillé avec horaires par séquence, temps d'échanges) ;
- la liste exhaustive et l'identité civile des intervenants et intervenantes (nom et prénom) ;
- pour chaque intervenant(e) :
  - une biographie courte (5 à 10 lignes),
  - l'intitulé exact de son intervention ;
- l'identité civile (nom et prénom), le statut et le rôle du modérateur ou de la modératrice ;
- les objectifs poursuivis et les thématiques abordées ;
- les partenaires et soutiens éventuels ;
- les modalités d'ouverture au public (inscription, jauge, public interne/externe) ;
- les dispositifs prévus en matière d'accueil et de sécurité ;
- les supports et modalités de communication envisagés.

1.2 Modifications

Je reconnais que tout ajout, substitution ou modification d'un intervenant, d'un intitulé, d'un contenu ou du format, postérieurement à la transmission du programme final figé, est interdite sans validation expresse préalable de l'INP-AgroToulouse.

2 MODERATION VALIDEE ET REGLES DE DEBAT

2.1 Responsabilité de la modération

Je m'engage à ce que l'événement se tienne sous la responsabilité d'un(e) modérateur(trice) identifié(e), dont le l'identité civil (nom, prénom), le statut et le rôle sont précisés dans le programme final et validé par INP-AgroToulouse.

2.2 Format du débat

Je m'engage à respecter un format garantissant un débat cadré et maîtrisé, incluant :

- une ouverture rappelant le cadre et les règles à respecter;
- une prise de parole structurée (séquences planifiées),
- un temps d'échange avec le public encadré par le(la) modérateur(trice).

2.3 Règles de comportement

Je m'engage à rappeler en ouverture, puis à faire respecter pendant toute la durée de l'événement, les règles suivantes :

- respect des personnes et de leur dignité ;
- absence d'injure, de diffamation, de propos discriminatoires ou haineux ;
- interdiction de tout propos appelant à la violence ;
- interdiction de toute incitation à commettre des actes illégaux, des infractions ou toute présentation visant à les faciliter ;
- respect du contradictoire et gestion des prises de parole selon les consignes de la modération.

3 REGLES DE COMMUNICATION

3.1 Affichage, communication, et supports

L'organisateur est responsable des actions de communication menées, quel que soit le support utilisé (affichage, supports imprimés, audiovisuels ou numériques, réseaux sociaux, sites internet).

Les affiches, tracts et supports diffusés doivent comporter son sigle et respecter les règles d'affichage définies par INP-AgroToulouse.

Toute communication doit respecter les valeurs, les principes et règlements intérieurs en vigueur au sein de Toulouse INP et AgroToulouse. Elle ne doit en aucun cas porter atteinte à l'ordre public, à la dignité des personnes, ni véhiculer des propos discriminatoires, diffamatoires, haineux ou violents.

L'affichage est strictement limité aux emplacements autorisés. À l'issue de la campagne de communication, l'organisateur s'engage à retirer l'ensemble des supports.

3.2 Utilisation du nom et du logo Agrotoulouse

Le nom et le logo d'AgroToulouse sont la propriété exclusive de Toulouse INP.
Toute utilisation du nom ou du logo AgroToulouse est soumise à une autorisation écrite du/de la directeur·rice d'AgroToulouse ou, par délégation, de ses suppléants.

3.3 Mentions obligatoires

Je m'engage à faire figurer sur l'ensemble des supports de communication la mention suivante, ou une formulation équivalente validée :

« Événement organisé par ……, accueilli au sein de l'INP-AgroToulouse qui ne vaut ni coorganisation, ni soutien, ni caution de sa part.

Les intervenants s'expriment sous leur seule responsabilité, dans le respect des lois de la République»

3.4 Validation préalable

Toute version modifiée d'un support mentionnant INP-AgroToulouse devra être soumise à validation avant diffusion.

4 REGLE SUR LA DISSIMULATION DU VISAGE

4.1 Principe

Je m'engage à ce qu'aucun(e) intervenant(e) ne prenne la parole en dissimulant volontairement son visage.

4.2 Justification

Je reconnais que cette règle répond à un impératif de sûreté, de responsabilité et de maîtrise des conditions d'accueil.

4.3 Conséquences

En cas de refus, INP-AgroToulouse pourra exiger la non-participation de l'intervenant(e) concerné(e) ou le report de l'événement.

5 REGLES DE CAPTATION, IMAGES ET DIFFUSION

5.1 Principe général

Je m'engage à interdire toute captation libre par le public, sauf autorisation expresse.

5.2 Choix du régime

Option A ☐ : Aucune captation autorisée.

Option B ☐ : Captation unique sous contrôle des organisateurs, avec le consentement des participants, dans le respect du règlement UE 2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

5.3 Obligations

Dans tous les cas, je m'engage à :

- rappeler les règles en ouverture ;
- afficher les consignes à l'entrée ;
- respecter le droit à l'image et le droit au respect de la vie privée ;
- ne pas publier de contenus laissant supposer un portage institutionnel de l'INP-AgroToulouse sans autorisation expresse;
- ne pas diffuser d'extraits décontextualisés.

5.4 Sanctions

Toute diffusion non conforme pourra entraîner une demande de retrait et un refus d'accueil futur.

6 REFERENT SURETE ET DISPOSITIF D'ACCUEIL

6.1 Désignation du référent

Nom et prénom : ……
Téléphone : ……

6.2 Dispositif d'accueil

Je m'engage à mettre en place un dispositif comprenant :

- modalités d'accès à la salle ;
- équipe d'accueil identifiée ;
- consignes en cas de perturbation ;
- coordination avec INP-AgroToulouse.

6.3 Prévention des incidents

Je reconnais les risques de perturbation et m'engage à :

- gérer les flux ;
- contrôler les accès ;
- prévenir toute confrontation ;
- signaler immédiatement tout incident.

6.4 Mesures envisageables

L'organisateur est responsable du bon déroulement de l'évènement et s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions formulées lors de l'instruction de la demande.

Tout manquement aux engagements souscrits est susceptible d'entraîner le report, la suspension ou l'annulation de l'évènement.

7 DISPOSITIONS FINALES

La présente lettre d'engagement est établie en deux exemplaires. Elle est signée par l'organisateur et remise à l'INP-AgroToulouse. Elle conditionne l'autorisation d'accueil de l'événement sur le site de l'INP-AgroToulouse.

Fait à Auzeville-Tolosane, le ……

Pour l'organisateur de l'événement :

Nom, prénom, qualité : ……
Signature : ……